



Déontologie sondage d'opinion privé

Par Edmee

Bonjour à tous,

L'établissement sanitaire et social qui héberge ma soeur a lancé un sondage auprès des représentants élus par les familles, dans le cadre d'une certification officielle. Aucun délai ni aucune information sur le traitement effectué par internet n'était mentionné dans le mail d'envoi de l'information et du lien vers le formulaire.

Sur quatre représentants, deux on répondu. Ce qu'ils disent va à l'inverse de ce que souhaite la direction.

Le responsable du sondage vient d'envoyer un mail aux quatre représentants en précisant n'avoir que deux réponses, s'interrogeant sur la représentativité et demandant si le sondage était clôturé ou pas à leur avis.

Démarche inhabituelle mais surtout pour étayer ça, elle a diffusé dans le même mail les réponses déjà reçues...Elle a mis copie du mail et des réponses aux membres de la direction.

Est-ce bien légal dans une procédure devant déboucher sur une certification officielle ?

Bien cordialement et merci à ceux qui pourront me répondre.

Par morobar

Bonjour,

Quand je vois ce genre de questionnement, je me demande comment commander un menu au restaurant en dehors de la présence de mon avocat.

Des fois que le restaurateur me serve de la vache au lieu du bœuf commandé.

Par Edmee

Merci Morobar votre réponse est très fine et amusante. Un peu plus constructive, j'aurais aimé. Mais on ne peut pas tout avoir.

J'espère que quelqu'un aura une idée juridique sur le sujet, pour les blagues il y a d'autres sites.

Par morobar

Manifestement vous n'avez pas compris.

La loi n'encadre pas tout, et fait confiance au bon sens.

Dans ce que vous décrivez il n'y a aucune manœuvre déloyale, une interrogation ouverte et publication des résultats.

Par Edmee

Qui vous dit qu'il n'y a pas de manœuvre déloyale ? Votre pendule ?

Par kang74

Bonjour

Nous faisons avec les informations que vous donnez, et il n'y a pas de manœuvres qu'on pourrait qualifier de déloyales dans votre exposé : il y a une transmission d'information aux personnes qui devraient se sentir concernés par les retours du sondage, pour en faire une synthèse, et qui pourraient, eux même, interroger les personnes qu'ils représentent (puisqu'ils ne sont pas élus pour donner leur avis mais représenter l'avis de ceux qui les ont élu)

Est ce que ces élus ont prévu eux même de gérer un sondage auprès des bénéficiaires ?

Après si vous même avez un pendule qui s'agite au vu de cette situation, il convient bien évidemment d'agir (au nom de quoi, ce sera à vous de le dire) en prenant rendez vous avec un avocat .

Par Edmee

Le questionnaire est destiné uniquement aux quatre élus et à leurs avis personnels.

Il y a aussi des questions pratiques mais elles ont déjà reçu une réponse validée par un compte rendu.

Ils ont tous reçu le lien vers le questionnaire à la même date mais au moins l'un d'eux ne souhaite pas répondre. En effet, il faudrait nier pas mal d'informations écrites, signées et adoptées s'il veut aller dans le sens de la direction (ce qui est le cas).

Qu'il y ait ou pas (il y a) des manoeuvres déloyales, pour ma part je me pose une question : le fait de diffuser des réponses avant la clôture ne va-t-il pas influencer les deux autres s'ils décident de répondre. Au risque de fausser les résultats.

Je rappelle que c'est dans le cadre d'une procédure officielle. Avec de grosses implications, notamment financière. en fin de procédure.

Il y a quelques années, j'intervenais beaucoup sur un forum où on posait des questions complémentaires au lieu de se moquer de ceux qui lançaient un sujet.

Ici, ce n'est apparemment pas le cas. J'en prends acte et vous remercie de votre accueil. Pour une première fois, c'est parfait.

Ne vous fatiguez plus, si personne de compréhensif et compétent ne répond, je quitterai ce forum le jour-même de mon inscription. Je sais que ma question est pointue. Bon vent à vous deux.

Par kang74

Il y a quelques années aussi, les personnes qui venaient chercher de l'aide ou un avis, donnaient, peut-être, l'envie de poser des questions supplémentaires pour comprendre leur point de vue .

Maintenant ce sont ceux qui essaient d'aider qui se prennent les sarcasmes et les propos insultants (justement en voulant poser des questions!) par ceux qu'ils essaient d'aider (donc peut être qu'un sarcasme de plus a fait déborder le vase un peu trop plein de leur bonne volonté)

En tant qu'élue aussi, j'ai déjà participé à des sondages en recevant les réponses de façon automatique des autres, je n'y ait vu qu'une certaine transparence .

Maintenant tout est dématérialisé mais fut un temps on aurait utilisé le principe de la réunion, ou chacun se serait positionné par rapport à ce que les autres disaient .

M'enfin en toute logique, j'ose espérer, que tous les élus des familles peuvent marcher de concert, justement dans l'intérêt des familles, pour trouver un consensus , par un dialogue en amont .

Si vous dites que le cadre n'est pas respecté, il faut que vous prouviez l'existence d'un cadre ...

Car comme dit Morobar, c'est le cadre qui fixe les limites et aucun règle de droit ne s'applique à votre problématique .

Mais il y a d'autres cadres, comme des accords, des conventions , des règlements dont nous ne pouvons avoir connaissance , même avec un pendule .

Par Edmee

Dans notre cas, les réponses très simples à identifier, ont été diffusées avec pour commentaire : il n'y a vraiment que ces réponses ? Sont-elles vraiment représentatives ? Personne d'autre ne veut répondre ? Dans ce cas, je vais intégrer les dix documents dans l'évaluation globale." La personne qui écrit est favorable à la direction, bien sûr. Elle prend ses ordres là-haut.

Par kang74

(mon ordi est hanté ...)

J'ai du mal à vous suivre ...

Vous dites que les répondants ont la position inverse de la direction ?

Personnellement j'ai un peu du mal à comprendre la portée de ce sondage, qui m'a l'air, comme dans plein d'organisation, plutôt consultatif qu'ayant une réelle portée .

Dans ce cas là, le but c'est surtout d'anticiper, de cadrer, une décision qui semble inéluctable.

J'ai du mal à comprendre si vous êtes une élue représentant des familles et j'ai vraiment beaucoup, beaucoup, de mal à voir la représentation de celles ci dans ce contexte .

Quand on est représentant de quelque chose, si on agit en tant représentant , ce n'est pas pour donner son avis mais l'avis des personnes représentées .

Et si les 4 représentants des familles ne sont pas capable de s'associer pour donner une réponse de concert , alors

qu'ils représentent tous les familles, et se tirent dans les pattes ... non vraiment je ne comprends pas .

Par kang74

il n'y a vraiment que ces réponses ? Sont-elles vraiment représentatives ? Personne d'autre ne veut répondre ?

A la base 4 réponses pour des représentants qui ne consultent pas les familles, ce n'est représentatif de pas grand chose .

Si vous êtes " secrétaire" (ou assimilée) vous ne pouvez pas vous permettre de faire des remarques subjectives dans un CR .

Un CR rapporte et c'est tout .

Par Edmee

Je sens que je ne suis pas sur le bon forum, je vous salue bien bas et vous laisse continuer, je baisse les bras.